

# Rentrée 2026

## Notice départementale du Loiret

**DSDEN du Loiret**

**Inspectrice de l'Éducation nationale -  
Information et Orientation**  
[ce.iio45@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.iio45@ac-orleans-tours.fr)

**Division des Elèves**  
[divel45@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45@ac-orleans-tours.fr)

## LES CONTACTS UTILES

### Service de l'information et de l'orientation

Affectation et suivi des parcours en collège,  
en lycée Général – Technologique et Professionnel,  
suivi ParcoursSup.

#### Inspectrice de l'information et de l'orientation

Alexandra MENEUX - 02.38.24.29.96 – [ce.iio45@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.iio45@ac-orleans-tours.fr)

#### Adjointe à l'IEN-IO

Emilie BRUNEAU – 02.38.24.29.61 – [emilie.bruneau@ac-orleans-tours.fr](mailto:emilie.bruneau@ac-orleans-tours.fr)

#### Secrétariat de l'IEN-IO

Karine RABOUIN - 02.38.24.29.96 – [ce.iio45@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.iio45@ac-orleans-tours.fr)

### Les Centres d'information et d'orientation

#### Directrice de CIO : Florence KERSULEC

##### **CIO de GIEN**

1 Place du Maréchal Foch,  
45500 GIEN  
Tel : 02.38.83.49.93  
Mail : [ce.ciogien@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ciogien@ac-orleans-tours.fr)

##### **CIO de MONTARGIS**

25, rue Jean Jaurès  
45200 MONTARGIS  
Tel : 02.38.83.49.86  
Mail : [ce.ciomontargis@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ciomontargis@ac-orleans-tours.fr)

#### Directrice du CIO : Véronique MOREL

##### **CIO d'ORLEANS**

55 Rue Notre Dame de Recouvrance  
45009 ORLEANS cedex 01  
Tel : 02.38.83.49.54  
Mail : [ce.cioorleans@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.cioorleans@ac-orleans-tours.fr)

##### **CIO de PITHIVIERS**

9, faubourg d'Orléans  
45300 PITHIVIERS cedex  
Tél : 02.38.83.49.87  
Mail : [ce.ciopithiviers@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ciopithiviers@ac-orleans-tours.fr)

### Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

#### Coordonnatrice Départementale MLDS :

Mélodie GRANIER - [MLds45@ac-orleans-tours.fr](mailto:MLds45@ac-orleans-tours.fr)

#### Coordonnateurs, coordonnatrices des actions en établissements

**Lycée Hôtelier de l'Orléanais, Olivet** : Mme RODRIGUES-BAUDET Iracéma  
[iracema.rodrigues-baudet@ac-orleans-tours.fr](mailto:iracema.rodrigues-baudet@ac-orleans-tours.fr)

**LP Gaudier-Brzeska, Saint Jean de Braye** : Mme PELLETIER Stéphanie  
[stephanie.pelletier@ac-orleans-tours.fr](mailto:stephanie.pelletier@ac-orleans-tours.fr)

**LP Jean Lurçat, Fleury-les-Aubrais** : Mme EL AZIZI Nadia  
[nadia.el-azizi1@ac-orleans-tours.fr](mailto:nadia.el-azizi1@ac-orleans-tours.fr)

**LP Maréchal Leclerc de Hauteclocque, Saint Jean de la Ruelle** : M. DOUMANE Bahron  
[bahron.doumane@ac-orleans-tours.fr](mailto:bahron.doumane@ac-orleans-tours.fr)

**LP Jean de la Taille, Pithiviers** : Mme VERDELET Frédérique  
[frédérique.verdelet@ac-orleans-tours.fr](mailto:frédérique.verdelet@ac-orleans-tours.fr)

**LP Château Blanc, Chalette sur loing** : Mme MELOT Sabine  
[sabine.melot@ac-orleans-tours.fr](mailto:sabine.melot@ac-orleans-tours.fr)

**LP Jeannette Verdier, Montargis** : Mme PETROVIC Dejan  
[dejan.petrovic@ac-orleans-tours.fr](mailto:dejan.petrovic@ac-orleans-tours.fr)

## Division des élèves

### Cheffe de la Division des élèves

Elise COMPAGNON - 02.38.24.29.80 - [elise.compagnon@ac-orleans-tours.fr](mailto:elise.compagnon@ac-orleans-tours.fr)

### Secrétariat de la DIVEL

Patricia MEPUIS – 02.38.24.29.81 - [divel45@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45@ac-orleans-tours.fr)

### Commissions d'appel

- Fin de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> :

Stéphanie DYBAL - 02.38.24.29.85 - [divel45-4@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45-4@ac-orleans-tours.fr)

- Fin de 3<sup>e</sup>, 2<sup>de</sup> et 1<sup>e</sup> :

Stéphanie VULOVIC - 02.38.24.29.84 - [divel45-1@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45-1@ac-orleans-tours.fr)

### Affectation en collège

- Métropole d'Orléans

Jacqueline LOKKER - 02.38.24.29.91- [divel45-3@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45-3@ac-orleans-tours.fr)

- Bassin de Gien, Montargis

Stéphanie DYBAL- 02.38.24.29.85 - [divel45-4@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45-4@ac-orleans-tours.fr)

- Bassin élargi de Pithiviers

Isabelle LEMINCE - 02.38.24.29.82 - [divel45-11@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45-11@ac-orleans-tours.fr)

### Affectation en lycée

Stéphanie VULOVIC - 02.38.24.29.84 - [divel45-1@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45-1@ac-orleans-tours.fr)

### Dérogations à l'entrée en 2de GT, recrutements particuliers, LV de continuité

Valérie CAMPOS – 02.38.24.29.90 – [divel45-2@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45-2@ac-orleans-tours.fr)

## Pôle départemental de l'école inclusive (PDEI)

### IEN Conseillère technique de l'IA- DASEN, chargée du secteur Ouest

Valérie DE NADAÏ – 02 38 24 29 37 - [pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr](mailto:pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr)

### IEN chargée du secteur Est

Bruno CALLEJA - 02 38 24 29 66 - [pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr](mailto:pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr)

### Secrétariat :

Stéphanie ROUXEL ou Stéphanie GIRARD - 02 38 24 29 37/66 - [pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr](mailto:pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr)

## Délégation de Région Académique pour l'Information et l'Orientation

*(Notamment pour les aspects techniques liés à AFFELNET-Lycée )*

### SAIO

Secrétariat du SAIO 02.38.79.42.41 – [ce.saio@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.saio@ac-orleans-tours.fr)

### Assistance relative aux problèmes techniques liés aux logiciels permettant l'affectation (Affelnet) :

0.08.01.90.11.81 / [assistance@ac-orleans-tours.fr](mailto:assistance@ac-orleans-tours.fr)

## SOMMAIRE

● Le calendrier départemental	p 2
● L'entrée en ULIS lycée professionnel	p 3
● La commission « publics particuliers » pour l'entrée en voie pro	p 4
● <u>Les dispositifs particuliers</u> :	
Le dispositif hébergement orientation professionnelle,	
Les dispositifs de renforcement linguistique,	
Les dispositifs sportifs	p 6
● L'affectation en 2 <sup>de</sup> GT, la sectorisation	p 8
● L'affectation des élèves issus de l'enseignement privé	p 9
● Les changements de résidence	p 10
<b>Les annexes</b>	p 11

## Calendrier départemental des procédures d'orientation et d'affectation – 2026

	Saisie des vœux / Transmission des dossiers	Dates limites retour des dossiers	Dates et lieu des commissions départementales	Transmission des résultats
Commission publics particuliers	Transmission des éléments à l'IEN-IO <a href="mailto:ce.iio45@ac-orleans-tours.fr">ce.iio45@ac-orleans-tours.fr</a>	29 mai 2026	4 juin 2026	30 juin 2026
Commission départementale des élèves en situation de handicap	Retour des dossiers au PDEI-45 : <a href="mailto:pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr">pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr</a>	29 mai 2026	4 juin 2026	30 juin 2026
Assouplissement à la carte scolaire (ACS) entrée en 2 <sup>de</sup> GT	Dossiers à transmettre à : <a href="mailto:divel45-2@ac-orleans-tours.fr">divel45-2@ac-orleans-tours.fr</a>	29 mai 2026	12 juin 2026	30 juin 2026 avec les résultats de l'affectation
Pré-tour de sécurisation – AFFELNET-Lycée				17 juin 2026 à 12h
Affectation en 2 <sup>de</sup> GT et 1 <sup>ère</sup> Technologique	Du 4 mai au 26 mai (SLA) jusqu'au 10 juin 2026 à 12h		24 juin 2026	30 juin 2026
Affectation en CAP, 2 <sup>de</sup> et 1 <sup>ère</sup> Professionnelle				
Comité sport étude	Transmission des éléments à l'IEN-IO <a href="mailto:ce.iio45@ac-orleans-tours.fr">ce.iio45@ac-orleans-tours.fr</a>	29 mai 2026	Juin 2026	Avec les résultats de l'affectation
Commission d'appel 3 <sup>e</sup>	Transmission des dossiers complets à la DIVEL	8 juin 2026	15 juin 2026	A l'issue de la commission
Commission d'appel 2 <sup>de</sup> / 1 <sup>re</sup>		8 juin 2026	16 juin 2026	
Tour suivant N°1 – AFFELNET-Lycée	Saisie des vœux les 8 et 9 juillet 2026 à 12h			10 juillet 2026
Tour suivant N°2 – AFFELNET-Lycée	Du 2 au 3 sept. à 16h			4 septembre 2026
Tour suivant N°3 – AFFELNET-Lycée	Du 16 au 17 sept. à 16h			18 septembre 2026

## 1. Procédure pour l'entrée en voie professionnelle d'élèves notifiés ULIS

Conditions	Modalités	Lycées
<b>Elèves en situation de handicap</b> bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation, orientés par la CDAPH	Elèves bénéficiant d'adaptations pédagogiques et de temps de regroupement pour de l'accompagnement pédagogique et du soin	LP JEANNETTE VERDIER MONTARGIS
		LP JEAN DE LA TAILLE PITHIVIERS
		LP PAUL GAUGUIN ORLEANS
		LP MARGUERITE AUDOUX GIEN
		LP JEAN LURCAT FLEURY LES AUBRAIS
		LP M LECLERC DE HAUTECLOCQUE ST JEAN DE LA RUELLE
		LP HOTELIER DE L'ORLEANAIS OLIVET
		LP CHATEAU BLANC CHALETTE / LOING
		EREA SIMONE VEIL AMILLY

Sous réserve de notification MDA, pour les demandes d'affectation en 1<sup>ère</sup> année de CAP ou 2<sup>de</sup> professionnelle des élèves d'ULIS, les dossiers (ANNEXE X-C) doivent être envoyés au **Pôle de l'Ecole Inclusive de la DSDEN** pour le **20 mai 2026** dernier délai.

Pour les élèves scolarisés en ULIS collège, à l'issue de la période de recueil des intentions d'orientation (2<sup>ème</sup> trimestre), chaque coordonnateur transmettra chaque établissement transmettra, **par voie électronique exclusivement**, les éléments suivants à l'adresse suivante : [pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr](mailto:pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr) **avant le 20 mai 2026** (avec copie au chef d'établissement, à l'enseignant référent et au PsyEN) :

Les dossiers CPP sont constitués et transmis par les établissements au pôle départemental de l'Ecole Inclusive (ANNEXE X-C).

Sophie Michelet, chargée de mission auprès des élèves à besoins spécifiques ([aeps45-2@ac-orleans-tours.fr](mailto:aeps45-2@ac-orleans-tours.fr)) et Monsieur Mathieu Gazeau, conseiller pédagogique ASH ([mathieu.gazeau@ac-orleans-tours.fr](mailto:mathieu.gazeau@ac-orleans-tours.fr)), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

A l'issue de l'examen des dossiers, certains élèves d'ULIS pourront bénéficier de bonus sur un de leurs vœux en CAP ou 2<sup>de</sup> professionnelle.

L'orientation et l'admission dans un dispositif ULIS en Lycée Professionnel se déroulent selon deux phases distinctes :

### **Phase 1 – Décision d'orientation de la MDA**

A l'issue d'une réunion de l'équipe de suivi et de scolarisation animée par l'enseignant-référent de leur enfant, les parents doivent adresser à la MDA une demande d'orientation pour une entrée dans un dispositif ULIS.

### **Phase 2 – Affectation par l'IA- DASEN du Loiret**

Une commission préparatoire à l'affectation se tiendra, sous la responsabilité du DASEN, représentée par l'IEN-ASH et l'IEN-IO **le 4 juin 2026**.

### **Admission en ULIS de LP privé**

La famille prend contact avec le lycée privé pour inscription de l'élève, après notification de la MDA.

## 2. La commission « publics particuliers » - entrée en 1<sup>re</sup> année de CAP et 2<sup>de</sup> PRO

Les établissements sont chargés d'adresser à la DSDEN des dossiers complets (en un seul envoi). **Tout dossier incomplet sera écarté de l'examen en commission.** L'envoi papier est à privilégier mais en cas d'urgence utiliser la boîte [CPP45@ac-orleans-tours.fr](mailto:CPP45@ac-orleans-tours.fr).

### Publics concernés

- Les élèves allophones (- de 2 ans en France) (ANNEXE X-B-1),
- Les élèves de 3<sup>e</sup> ayant bénéficié d'un PID, C Relais (ANNEXE XIII-A1),
- Les élèves de 3<sup>e</sup> en très grandes difficultés (ANNEXE X-A1),
- Les élèves ayant participé à l'expérimentation HOP (ANNEXE X-A2)
- Les élèves présentant une situation médicale particulière (ANNEXE X-A1),
- Les situations sociales particulières (en lien avec l'assistante sociale),
- Les élèves scolarisés en SEGPA qui candidatent à une affectation en 2<sup>de</sup> Professionnelle et dont le profil, déterminé par l'équipe enseignante et l'IEN-ASH, laisse envisager un parcours scolaire sécurisé. Pour ces élèves, il conviendra de transmettre l'ANNEXE X-A1.
- Les élèves scolarisés en dispositif MLDS (ANNEXE X-A1),
- Les candidats en demande de retour en formation initiale (RFI),

Ne sont concernés par la CPP que les élèves motivés par un parcours en voie professionnelle mais freinés de par leur situation (environnementale, familiale, médicale...). La motivation est exprimée par la participation aux actions de découverte des métiers (JPO, plateforme Avenir(s), séquences en entreprises...).

### Calendrier

En amont de la commission « publics particuliers » et pour tous les profils d'élèves concernés, l'établissement s'assure de la saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée, et l'effectue si besoin, au plus tard le **2 juin 2026**.

Les dossiers devront être transmis à la DSDEN [cpp45@ac-orleans-tours.fr](mailto:cpp45@ac-orleans-tours.fr) au plus tard le **29 mai 2026** et seront étudiés en Commission « Publics Particuliers » le **4 juin 2026**.



Les dossiers pour des formations hors département devront être adressés aux DSDEN d'accueil dans le respect du calendrier des départements concernés.

### Priorités médicales et sociales pour la voie professionnelle

Pour rappel, il appartient au chef d'établissement, en lien avec le service de santé scolaire, de veiller à l'information des familles sur les contre-indications médicales éventuelles concernant certaines formations d'accueil.

L'avis des Médecins de l'Education Nationale est requis et permet de tenir compte des situations d'élèves remplissant l'une des conditions suivantes :


- ✚ La situation médicale **restreint les vœux d'affectation de l'élève, les limitant à un très faible nombre de champs professionnels ;**

OU

- ✚ L'état de santé de l'élève **impose des restrictions géographiques nécessitant l'accès à un établissement en particulier** (accès à des soins spécifiques, poste de travail déjà adapté dans le lycée professionnel, famille jouant le rôle de tierce personne, condition d'habitat particulier...).

L'avis des assistantes des services sociaux de l'Education Nationale est requis et permet de tenir compte des situations particulières d'élèves.

Les éléments médicaux ou sociaux justifiant la demande sont à transmettre, sous pli confidentiel ou par courriel, au service médical de promotion de la santé en faveur des élèves à la DSDEN du Loiret [ce-medecin45@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce-medecin45@ac-orleans-tours.fr) OU [ce.sse45@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.sse45@ac-orleans-tours.fr) avant **le 29 mai 2026**.

 **Seules les situations de handicap ou de maladie restreignant considérablement les choix professionnels** et qui auront été travaillées préalablement avec le Psy-EN et le Médecin scolaire seront prises en compte et pourront faire l'objet d'un éventuel bonus à l'issue de la commission « publics particuliers ».

Pour ces situations, et uniquement celles-ci, l'établissement **doit cocher dans AFFELNET-Lycée la case « OUI »** dans la rubrique « situation médicale » de la partie « coordonnées de l'élève » dans AFFELNET.

La notification d'affectation dans une formation professionnelle est toujours délivrée sous réserve de contre-indications médicales en lien avec la formation d'accueil.

#### Exemples de situation d'élève :

✚ Un élève présentant une scoliose sévère, non reconnue comme handicap par la MDA, pourra bénéficier d'un bonus médical pour une orientation n'imposant ni port de charge, ni station debout prolongée.

#### MAIS

✚ Un élève présentant un trouble spécifique des apprentissages (*dyslexie, dysphasie, dyspraxie ou dysorthographe*) ne pourra pas bénéficier d'une mesure compensatoire de ce type. Les aménagements en cours de scolarité suffisent à établir l'équité de traitement au regard de l'affectation.

Pour les élèves « fragiles » actuellement scolarisés en 3<sup>e</sup>, une fiche de liaison avec le lycée est proposée en **ANNEXE XI**.

Elle permet de transmettre aux lycées des éléments pour une meilleure connaissance des élèves et un meilleur accompagnement. Elle ne dispense pas des échanges entre établissements mais peut être un point d'appui pour attirer l'attention et la vigilance des enseignants de lycée.

### **3. Entrée en 1<sup>re</sup> année de CAP à l'EREA d'Amilly avec internat éducatif :**

Pour les élèves scolarisés en 3<sup>e</sup> EREA ou en 3<sup>e</sup> SEGPA **uniquement** dont la situation le justifie, la formation peut se poursuivre en 1<sup>re</sup> année de CAP au sein de l'EREA Simone Veil à Amilly.

**Les vœux des élèves sont saisis via le SLA par la famille ou via Affelnet par l'établissement d'origine. Les dossiers (ANNEXE XD) doivent être constitués des documents ci-dessous et doivent être envoyés à la DSDEN, [cpp45@ac-orleans-tours.fr](mailto:cpp45@ac-orleans-tours.fr) pour le 29 mai 2026** et seront étudiés en Commission « Publics Particuliers » le **4 juin 2026**.

- Fiche récapitulative de saisie des vœux sous Affelnet
- Fiche de dialogue fin de 3<sup>e</sup>
- Copie des bilans périodiques de l'année en cours

**Attention :** les évaluations sociales doivent être transmises au service social en faveur des élèves.

# LES DISPOSITIFS PARTICULIERS

## Le dispositif Hébergement Orientation Professionnelle (HOP)

Cette année, une expérimentation permettant à des élèves désireux de poursuivre leur scolarité dans la voie professionnelle, dans une formation éloignée de leur domicile et pour laquelle un hébergement en internat s'impose a été mise en œuvre en vue de la rentrée 2026.

Elle concerne les formations qui sont soit uniques dans le département soit ayant un faible taux de pression (docs diffusés en janvier 2026).

Ce dispositif repose sur la mise en place d'un protocole d'accompagnement avec différentes étapes préalables à la décision d'affectation, constituant ainsi un « parcours » :

- Entretiens dans l'établissement d'origine,
- Stage de découverte en lycée professionnel assorti d'une nuitée en internat.

À l'issue de ce parcours, si celui-ci est « validé », il incombera au chef d'établissement de transmettre le dossier de demande de place en internat à l'IEN-IO. **ANNEXE XA.2**

Les vœux seront saisis dans Affelnet et la mention demande d'internat également.

Les élèves ayant effectué la totalité du parcours, attesté par leur établissement d'origine, pourront bénéficier d'une bonification via Affelnet et, en cas de satisfaction du vœu d'affectation, bénéficieront prioritairement d'une place en internat dans le lycée d'accueil ou dans le lycée partenaire de ce dernier.

Le chef d'établissement d'origine transmettra tous les dossiers constitués à la DSDEN que le parcours soit « réussi ou non » **au plus tard le 29 mai 2026.**

Lors de la commission d'examen des dossiers de demande d'internat, l'IEN-IO transmettra les dossiers des parcours réussis au lycée demandé.

## Les dispositifs de renforcement linguistique en 2<sup>de</sup> GT

**Rappel : L'entrée dans les sections européennes n'est pas gérée par Affelnet lycée.**

Dans le cadre de la réforme du lycée, l'arrêté du 20 décembre 2018 positionne les sections européennes **en cycle terminal de lycée**, en lien avec la mention au bac. Néanmoins, certains lycées ont choisi de maintenir un dispositif spécifique de renforcement linguistique et / ou de discipline non linguistique en classe de seconde générale et technologique.

**La demande d'entrée dans ces dispositifs s'effectue au moment de l'inscription dans les lycées.** Les lycées proposant ces dispositifs veilleront à accueillir des élèves provenant de l'ensemble de leurs collèges de secteur. S'agissant d'un dispositif pédagogique, il n'est pas possible de procéder à un test préalable des candidats ou de demander une lettre de motivation.

## Les sections ABIBAC, Internationale et Culture et pratique de la Danse, de la musique et du théâtre et le baccalauréat Français International.

- La section **Abibac du lycée Charles Péguy d'Orléans** a pour objectif d'amener les élèves jusqu'à l'obtention d'un double diplôme – le baccalauréat français et son équivalent allemand, l'Abitur. Quels que soient les choix de spécialités en Première et en Terminale, les élèves peuvent poursuivre les différents enseignements en allemand.
- Une section **internationale Britannique est proposée au lycée Jean Zay d'Orléans**. Les élèves préparent un baccalauréat option internationale (O.I.B.), avec des épreuves spécifiques en anglais et en histoire

géographie avec une double reconnaissance Education Nationale et « Cambridge International Examination ».

- **L'enseignement Culture et pratique de la Danse, de la musique et du théâtre menant au bac S2TMD au lycée J Zay d'Orléans.** La série S2TMD associe un enseignement général solide, une formation artistique approfondie (musique, théâtre ou danse), et une ouverture vers les métiers du spectacle. Elle s'adresse aux élèves motivés souhaitant concilier passion artistique et réussite scolaire.

Comme pour les formations Abibac et Internationale, l'entrée en S2TMD se fait par un **recrutement particulier**. Les procédures de recrutements ont été transmises à tous les établissements en **février 2026**. La **date limite de dépôt des dossiers (accessibles sur les sites des lycées) est fixée au 13 mai 2026**.

- Un **Baccalauréat Français International (BFI) est proposé au lycée Bernard Palissy de Gien**. C'est un dispositif commençant dès la classe de 1<sup>re</sup> ouvert à tous les élèves choisissant une voie générale, compatible avec tous les enseignements de spécialité sauf ceux en langues. Il donne accès à 5 h de plus en LVA (anglais) et en LVB (allemand ou espagnol). Ce diplôme donne accès à des études internationales, il est reconnu également à l'étranger et donne ainsi la possibilité d'y poursuivre ses études. Une attestation de langue est délivrée en classe de Terminale.

Le recrutement en BFI est sélectif et se fait à l'issue de la 2<sup>de</sup> GT. Des épreuves de recrutement ont lieu au lycée courant mai (cf Lycée B Palissy) et se composent de :

- Une épreuve écrite en LVA (anglais), une épreuve écrite en LVB (allemand ou espagnol).
- Une épreuve orale en LVA et en LVB (15 min chacune).

## Les dispositifs sportifs

**La Section Sportive Scolaire (SSS)** est un dispositif sportif qui met en œuvre la politique de l'établissement d'une façon originale. Elle s'adresse à des jeunes de l'établissement dans l'optique de développer un projet d'éducation par le sport et/ou le développement des grands enjeux éducatifs. Ces structures s'appuient le plus souvent sur un partenaire sportif. S'adressant aux élèves du secteur, la SSS n'ouvre pas droit à des dérogations, l'élève peut toutefois réaliser une demande d'assouplissement de la carte scolaire sur le motif : « parcours scolaire particulier ».

**Le Sport-Étude** s'adresse aux élèves qui ont les aptitudes et le souhait d'intégrer les programmes d'excellence et d'accession au haut niveau.

Le dispositif concerne le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degré.

Quatre catégories sont identifiées :

- **Catégorie 1** : Élèves listés SHN
- **Catégorie 2** : Élèves d'une structure PPF (Projet Performance Fédéral)
- **Catégorie 3** : Élèves d'une liste territoriale de hauts potentiels validée par la DTN des fédérations concernées (Direction Technique Nationale)
- **Catégorie 4** : Élèves avec un bon niveau (si places vacantes)

**L'élève Sportif de Haut Niveau (SHN)** est soit :

- Un sportif inscrit sur liste ministérielle
- Un sportif inscrit dans les collectifs nationaux
- Un sportif d'une structure d'entraînement inscrit dans le PPF d'une fédération
- Un sportif de centre de formation d'un club professionnel sous contrat de travail
- Un juge, arbitre ou entraîneur de haut niveau

Dans la majorité des cas les SHN sont :

- Dans des structures associées aux établissements. Ils constituent ainsi le public « catégorie 1 » des sport-études. Au niveau académique nous avons « typé » des établissements sport-études, ce sont ceux qui sont en partenariat avec des ligues sportives le plus souvent.
- Des SHN dits « isolés », c'est-à-dire sans structure associée.

De la même façon le sport-étude existe sous format « aménagement individuel » et un jeune de « catégorie 3 », souvent dans un sport peu structuré, peut demander à intégrer un établissement sur le motif aménagement sport-étude.

**Les Centres de formation** : ce sont des structures dans les clubs souvent professionnels. Un élève de centre de formation avec une convention est considéré comme SHN.

En l'absence de cette convention, l'élève est identifié comme « catégorie 4 » et ne bénéficiera d'aucun aménagement.

Vous pouvez vous référer à **l'ANNEXE XX**.

Les familles doivent prendre contact directement auprès des établissements d'accueil concernés afin de connaître les dates et les modalités d'entrée.

**La commission académique**, pour les élèves relevant de sport-étude, se tiendra **début juin 2026**.

Les candidats retenus bénéficient d'un « bonus sportif », sans avoir besoin de constituer un dossier d'assouplissement de carte scolaire.

## **L'affectation en 2<sup>de</sup> GT, la sectorisation**

Le principe est l'affectation dans le lycée de secteur, celui-ci étant déterminé en fonction de l'adresse de la famille. La sectorisation est renseignée automatiquement dans AFFELNET-Lycée en fonction du référencement effectué dans l'application en amont.

**La notion de sectorisation recouvre 3 modalités d'affectation :**

### **A. L'affectation sur le lycée de secteur**

La famille demande obligatoirement le vœu 2de GT générique de son lycée de secteur en dernier vœu et l'élève est affecté dans ce lycée si ses autres vœux n'ont pu être satisfaits.

### **B. L'affectation multi-secteur**

Sur une même zone géographique, les familles doivent **obligatoirement** classer, selon un ordre préférentiel, l'ensemble des lycées proposés (exemple le multi secteur sur l'Orléanais comprenant 3 lycées : lycée Pothier, lycée J. Zay et lycée Benjamin Franklin et celui sur le Montargois comprenant 2 lycées : lycée en Forêt et lycée Durzy.).

La régulation Affelnet se fera en tenant compte de l'ordre des vœux, du barème et des capacités d'accueil des lycées. Une priorité est toujours accordée aux élèves du secteur dit « historique ».

### **C. L'affectation sur un secteur élargi**

La possibilité est offerte aux familles de solliciter une admission dans un lycée hors secteur ou multi-secteur identifié au niveau départemental dans certaines situations **(ANNEXE XIX)** :

- Le choix des options Arts dès lors que le lycée demandé propose la continuité en enseignement de spécialité en première et que le lycée de secteur ne le propose pas ;

- Le choix de Création et Culture Design qui destine à la série technologique STD2A ;
- Le choix des enseignements de Biotechnologies ou Sciences de Laboratoire qui prépare à la série STL ;
- Lorsque des élèves choisissent une seconde Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration ;
- Pour la continuité pédagogique d'un enseignement de langue vivante ou de langue ancienne quand il n'est pas proposé dans le lycée de secteur. **Les listes pour les élèves pratiquant le Chinois et l'Italien en LVB devront être transmises à la DIVEL ([divel45-2@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45-2@ac-orleans-tours.fr)) avant le 29 mai 2026.**

Les élèves qui demandent une entrée en 2<sup>de</sup> générale et technologique dans un établissement public sur un secteur élargi mais ne relevant pas des modalités citées ci-dessus peuvent compléter une demande d'assouplissement de la carte scolaire (cf ci-dessous).

**En cas de déménagement d'une famille prévu au 1<sup>er</sup> septembre 2026**, l'établissement d'origine veille à transmettre les éléments à la **DSDEN d'accueil** (toute pièce justifiant du déménagement : contrat de location ou d'achat immobilier, justificatif de mutation, attestation d'employeur...) afin que l'élève soit traité à égalité avec les élèves du secteur **mais ne modifie pas les informations dans Affelnet (ni adresse ni zone géographique)**.

Si le déménagement est au sein du département ou vers le département du Loiret transmettre les éléments à [Entrants45@ac-orleans-tours.fr](mailto:Entrants45@ac-orleans-tours.fr).

### **Situations médicales pour la voie GT**

Les éléments médicaux justifiant la demande sont à transmettre, sous pli confidentiel ou par courriel, au service médical de promotion de la santé en faveur des élèves à la DSDEN du Loiret avant **le 29 mai 2026**.

Le médecin scolaire transmettra son avis à la DSDEN, au service de la DIVEL - IEN-IO, **avant le 4 juin 2026**. La prise en compte d'un avis médical a pour objectif de déterminer les élèves dont la situation médicale exceptionnelle exige une affectation adaptée (exemple proximité du domicile, lieu de soin...). Les situations « temporaires » (ex suivi orthodontie) ne sont pas prises en compte à ce titre.

**Ce bonus a pour objectif de faciliter l'accès à une formation générale, technologique pour les élèves dont l'état de santé restreint considérablement la poursuite d'étude.**



**Seules les situations de handicap ou de maladie restreignant considérablement les choix** et qui auront été travaillées préalablement avec le Psy EN et le Médecin scolaire seront prises en compte et pourront faire l'objet d'un éventuel bonus.

Pour ces situations, il est nécessaire de **l'indiquer dans Affelnet dans la partie « coordonnées de l'élève » pour la rubrique « situation médicale » cocher « oui ».**

# L'AFFECTATION DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE VERS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

## ● L'enseignement privé sous contrat

### \* Article 331-39 du code de l'éducation

Les décisions d'orientation ou de redoublement prises par les établissements d'enseignement privé sous contrat sont applicables dans l'enseignement public et inversement.

- **Affectation en 2<sup>de</sup> GT** : une saisie via AFFELNET-Lycée devra être réalisée par l'établissement d'origine.

Le dernier vœu saisi devra obligatoirement être le lycée public de secteur, le multi-secteur ou un vœu dans un établissement privé. A défaut, l'élève prend le risque de n'avoir aucune affectation.



Il appartient au chef d'établissement d'origine, en dialogue avec l'élève et sa famille, de prévoir une solution à tous ses élèves. En effet, l'affectation se faisant au regard des places disponibles, il est possible qu'un candidat ayant demandé uniquement des formations publiques à fort taux de pression ne soit pas affecté.

**Il est donc important de statuer sur plusieurs propositions d'orientation et d'étudier avec la famille toutes les solutions envisageables en cas de non affectation.**

Les dossiers des élèves issus de l'enseignement public et ceux des élèves de l'enseignement privé sous contrat sont examinés par la commission d'affectation le **24 juin 2026**, et font l'objet d'un traitement identique.

## ● L'enseignement privé hors contrat ou instruits en famille (hors CNED)

Les élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat, ou les élèves instruits en famille, souhaitant une admission dans un établissement public (*collège ou lycée*) doivent passer un examen de vérification des connaissances **(ANNEXE XVIII)**.

Il est nécessaire de se signaler et de transmettre tous les éléments relatifs à la scolarité, à la DSDEN - DIVEL([divel45@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45@ac-orleans-tours.fr)) avant **le 30 avril 2026**.

## LES CHANGEMENTS DE RESIDENCE (INTRA DEPARTEMENT) POUR L'AFFECTATION AU LYCEE

Durant les périodes d'affectation, des familles font parfois part du fait que leurs enfants résideront, à la rentrée suivante, **ailleurs qu'au domicile des responsables légaux**.

Le changement d'adresse dans l'application AFFELNET-Lycée ne **doit jamais être réalisé par l'établissement**. Il est effectué en DSDEN à partir des documents justifiant le changement d'adresse (*mutation, déménagement...*).

### \* **L'article L. 131-4 du code de l'éducation précise :**

*"Sont personnes responsables, pour l'application du présent chapitre [obligation scolaire], les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait".*

### \* **L'article D. 211-11 du code de l'éducation dispose :**

*"(...) Dans la limite des places restant disponibles après l'inscription des élèves résidant dans la zone normale de desserte d'un établissement, des élèves ne résidant pas dans cette zone peuvent y être inscrits sur l'autorisation du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, dont relève cet établissement. (...)"*

La condition de l'inscription repose donc sur le lieu de résidence qui est, **sauf exception**, celui des responsables de l'élève.

Au vu de ces dispositions, si le lieu de résidence déclaré est différent de celui des responsables légaux, le dossier doit comprendre un justificatif sur le contexte familial et/ou la situation juridique de l'enfant qui permettrait de déroger au lieu de résidence. Chaque situation devra faire l'objet d'un examen individuel.

Aussi, lorsqu'une famille informe l'établissement d'origine que **leur enfant résidera à la rentrée prochaine ailleurs qu'au domicile familial**, ce dernier doit leur adresser l'**ANNEXE VII** et leur demander de constituer un dossier comprenant les documents suivants :

- La déclaration de résidence remplie et signée par les représentants légaux ;
- Un courrier des représentants légaux expliquant les raisons à l'origine du changement de résidence de l'élève (exemple : contraintes professionnelles) accompagné des pièces justificatives (ex : attestation d'employeur)
- Une attestation sur l'honneur de la ou des personnes qui hébergeront l'élève, accompagnée d'un justificatif de domicile.

L'ensemble de ces documents devra être transmis à la DSDEN du département d'origine, et pour le Loiret à la DIVEL ([Entrants45@ac-orleans-tours.fr](mailto:Entrants45@ac-orleans-tours.fr)).

Si la situation familiale justifie le changement de résidence de l'élève, sa nouvelle adresse pourra être prise en compte pour sa future affectation.

## LES ANNEXES

Entête des dossiers pour la commission d'appel  
Fiche procédure d'appel de la décision d'orientation  
Demande de maintien dans la classe d'origine

Fiche CPP – Elèves de 3<sup>e</sup> en grande difficulté scolaire ou 3<sup>e</sup> SEGPA  
Fiche CPP – Elèves ayant participé au dispositif HOP  
Fiche CPP – Elèves Allophones  
Fiche CPP – Elèves Allophones demande de maintien exceptionnel en UPE2A  
Fiche CPP – Elèves en situation de handicap  
Fiche CPP Orientation internat éducatif EREA  
Fiche de liaison collèges lycées

Demande d'évaluation des élèves issus de l'enseignement privé hors contrat ou de l'instruction dans la famille

Sectorisation 2<sup>de</sup>  
Sections sportives dans le Loiret

## RENTREE 2026

Cachet de l'établissement :

NOM et Prénom de l'élève :

.....

Né(e) le : .....

Sexe  F  M

NOM et Prénom du représentant légal :

.....

Adresse :

.....

.....

☎ : .....

### DEMANDE DE LA FAMILLE :

#### APPEL

Fin de 6<sup>e</sup>

Fin de 5<sup>e</sup>

Fin de 4<sup>e</sup>

Fin de 3<sup>e</sup>

Fin de 2<sup>de</sup>

Fin de 1<sup>re</sup>



Cachet de l'établissement

# Fiche Procédure d'Appel pour les élèves de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>de</sup> GT et 1<sup>re</sup> GT

**RENTREE 2026**

NOM et Prénom :	Identification Nationale de l'Elève :
Né(e) le :	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
<u>Responsables légaux</u> :	
NOMS et Prénoms :	
Adresse :	
Tél :	
<u>Scolarité</u> suivie en 2025-2026 :	Redoublant : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Professeur principal :	

## **PHASE DEFINITIVE D'ORIENTATION OU DE PASSAGE au 3<sup>ème</sup> trimestre**

❶ *Mettre une croix dans la ou les case(s) choisie(s)*

### ✓ CADRE À REMPLIR PAR LA FAMILLE

#### **1 - CHOIX DE LA FAMILLE**    *A remettre pour le .....*

- Passage en Classe Supérieure  
 Redoublement

*Date et signature des deux responsables légaux*

### ✓ CADRE A REMPLIR PAR LE CONSEIL DE CLASSE

#### **2 - PROPOSITION DU CONSEIL DE CLASSE** ❶

- Admission en Classe Supérieure  
 Redoublement

*Date et signature du chef d'établissement*

#### **3 - REPONSE DE LA FAMILLE** ❶

- J'accepte la proposition du conseil de classe, c'est-à-dire : .....
- Je refuse la proposition du conseil de classe et je demande un entretien avec le chef d'établissement.

*Date et signature des deux responsables légaux*

#### **4 - DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT APRES ENTRETIEN AVEC LA FAMILLE**

Les responsables légaux ont été reçus le..... à ..... h par M ....., chef d'établissement.

Décision du chef d'établissement ❶:       **Passage en Classe Supérieure**                       **Redoublement**

⇒ Motivation obligatoire et circonstanciée de la décision en cas de désaccord :

.....  
.....

*Date nom, qualité et signature*

---

#### **5 - APRES ENTRETIEN AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT** (Cadre à remplir par les responsables légaux) **A remettre pour le .....**

**Après entretien avec le chef d'établissement, le ..... juin 2026**

Ayant pris connaissance des motivations qui ont fondé la décision du chef d'établissement ❶

**J'accepte** cette décision

**Je refuse** cette décision et je décide de faire appel devant la commission

Je suis avisé(e) :

⇒ Que je dispose d'un délai de **3 jours ouvrables** à compter de la réception de la notification de la décision du chef d'établissement pour faire appel.

⇒ Que la Commission d'appel se réunira le          **juin 2026**.

⇒ Que le président de la commission d'appel est le Directeur académique ou son représentant.

⇒ Que les parents et l'élève - même mineur, avec l'accord de ses parents - peuvent être entendus par la commission à condition d'en faire la demande écrite au président de la commission d'appel, par l'intermédiaire du chef d'établissement (sous pli cacheté). Ils peuvent fournir tous les documents susceptibles de compléter l'information de cette commission.

Je demande à être entendu par la commission d'appel ❶

Je ne souhaite pas être entendu par la commission d'appel ❶

Je fais parvenir un courrier au Président de la commission d'appel ❶ (Directeur Académique des Services

Départementaux de l'Education Nationale)

#### **Information**

**La motivation de la décision sera inscrite sur la notification de décision adressée au responsable légal.**

**En cas de refus du passage ou de redoublement en Classe Supérieure par la commission d'appel, les responsables légaux reprendront contact avec le chef d'établissement d'origine pour l'application de cette dernière décision.**

**La décision prise par la commission d'appel vaut décision d'orientation, de passage ou de redoublement définitive.**

*Date et signature des deux responsables légaux*

---

#### **9 - DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL** ❶ : le          juin 2026.

**Admission en Classe Supérieure** : .....

**Redoublement en Classe de** : .....

Motif du refus : .....

*Date, nom, qualité et signature du président de la sous-commission d'appel*



## Demande de maintien dans la classe d'origine

### RENTREE 2026

Article D331-35 du code de l'éducation :

« Pour les élèves des classes de troisième et de seconde, lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent obtenir de droit le maintien de l'élève dans sa classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire. »

<b>Etablissement</b>	<b>Identification de l'élève</b>
	NOM et Prénom
	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
	Date de naissance
	Adresse
	Téléphone

**Scolarité 2025-2026 :**     3<sup>e</sup>                     2<sup>de</sup> GT                     Autre (préciser):

Orientation demandée pour la rentrée .....

Date et proposition du conseil de classe : .....

Date de l'entretien avec le chef d'établissement ou son représentant : .....

Décision du chef d'établissement : .....

Appel de la décision d'orientation :                     OUI                     NON

Si oui, date et décision de la commission d'appel :

.....  
.....

Au titre de l'article D331-35 du code de l'éducation, n'ayant pas obtenu satisfaction sur nos vœux d'orientation pour l'élève ....., nous sollicitons de droit le maintien dans sa classe d'origine.

DATE ET SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX : .....



**SCOLARITE ANTERIEURE**

Année scolaire	Classe	Établissement	Maintien / Rdbt
2025-2026			<input type="checkbox"/>
2024-2025			<input type="checkbox"/>
2023-2024			<input type="checkbox"/>
2022-2023			<input type="checkbox"/>
2021- 2022			<input type="checkbox"/>

L'élève a-t-il déjà bénéficié d'un :	
PAI    Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Accompagnement (AESH)    Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
PAP    Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	PPS    Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Dispositif relais    Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	PID    Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Autres (ex accompagnement service de prévention pour la métropole d'Orléans...)	
.....	
.....	

**Dans son parcours, quels sont les éléments (scolaires, familiaux, personnels..) qui pourraient expliquer sa grande difficulté scolaire ?** *Des éléments confidentiels peuvent être transmis au service social ou de médecine scolaire*

.....

.....

.....

**Des démarches ont-elles été entreprises ou proposées au cours de l'année pour accompagner l'élève dans sa scolarité ?** Indiquer lesquelles. Indiquer les facteurs facilitateurs ou les freins éventuels.

.....

.....

.....

**L'élève a-t-il réalisé un ou plusieurs stages, immersions en LP ou journées portes ouvertes ?** Indiquer les domaines et la durée

Mini-stages réalisés	Stages dans le cadre d'un PID	Stages avec convention CCI	Portes ouvertes	Visites d'entreprise

**Sur quels aspects positifs (comportement, travail scolaire, sociabilité...) pourrions-nous nous appuyer pour valoriser son dossier ?**

.....  
.....

**Quels aspects de comportement, d'attitude face au travail, de sociabilité permettent de valoriser les vœux de ce dossier par la commission ?**

.....  
.....  
.....

---

**Motivation de l'élève, projet de formation et / ou projet professionnel : renseigné par ou avec l'élève**

*Quel(s) métier(s) aimerais-tu faire plus tard ? Qu'est-ce qui te plaît dans ce métier ? Comment t'es-tu renseigné ?*

---

**Avis l'équipe pédagogique et éducative**

*Attitudes ou compétences (sociabilité, confiance en soi, aptitude à travailler en groupe, en autonomie ... )*

*Synthèse de l'équipe éducative sur la motivation de l'élève :*

Nom, date et signature

***Avis du Chef d'établissement***

Motivation de l'avis, notamment sur l'adéquation entre les vœux, les compétences et le projet.

Date et signature du Chef d'établissement,

***Avis du Psychologue de l'Education Nationale***

**Nom, prénom, CIO :**.....

**Motivation de l'avis :**

**Date :**

**Signature :**

HOP ! un parcours d'orientation et de réussite grâce à l'internat !

### **Présentation**

Ce protocole vise à accompagner les élèves souhaitant poursuivre leurs études dans des filières professionnelles présentes en nombre limité sur le territoire départemental, en bénéficiant d'un hébergement prioritaire en internat scolaire.

### **Objectifs**

Ce parcours préalable doit permettre de nourrir la motivation des élèves intéressés en leur donnant l'occasion de découvrir la formation et l'accueil au lycée en internat.

### **Dans l'établissement d'origine**

L'élève et sa famille bénéficient d'un accompagnement personnalisé, qui leur présente l'internat et son intérêt éducatif et scolaire. Une information détaillée sur les dispositifs d'aide, notamment les bourses et les aides à l'internat, complète cet accompagnement.

### **Dans le lycée souhaité**

La visite de l'établissement doit permettre à l'élève de confirmer ou non son choix de formation à travers un mini-stage d'observation tout en bénéficiant de l'hébergement à l'internat à l'occasion d'une nuitée. Le séjour à l'internat est éventuellement adapté pour le profil de l'élève.

### **Comment, quand ?**

Une convention entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil est signée afin d'encadrer l'accueil de l'élève au lycée. Les frais de pension sont facturés par le lycée d'accueil à l'établissement d'origine.

Le transport est pris en charge par les responsables de l'élève. Le fonds social de l'établissement d'origine peut être sollicité.

### **Bilan**

Deux interlocuteurs permettent à l'élève et sa famille de préparer le projet : le PSY-EN et un représentant de l'équipe pédagogique (chef d'établissement, CPE ou professeurs). Il revient au chef d'établissement d'origine de valider le projet de mini-stage. Si ce projet est validé, le dossier est transmis au service départemental d'orientation (IEN-IO) et au lycée concerné par voie numérique. Par commodité de gestion, il y aura donc un dossier par lycée demandé. En fin d'année scolaire sont transmis la totalité des dossiers à l'IEN-IO.

**Les aides financières** : prendre conseil auprès de l'assistante sociale ou du secrétariat général. De l'établissement d'origine ou d'accueil.

- La bourse nationale de lycée. Comprend une partie aide au premier équipement uniquement pour le 1<sup>er</sup> trimestre, la somme peut être significative (versements en décembre, mars et juin).
- L'aide régionale au 1<sup>er</sup> équipement (via YEP'S). Le montant diffère selon la formation suivie et le coût du matériel à acheter (versements entre novembre et janvier selon les années).
- Le Fonds Social des établissements - Modalités d'attribution différentes selon les établissements.
- L'aide régionale aux familles. Intervient jusqu'à 50% du reste à payer par les familles sur la facture de demi-pension ou d'internat, en complément des bourses et du Fonds Social Lycéen.
- Les familles bénéficiaires du RSA ou en grande difficulté peuvent solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du Loiret ou des CCAS de leur commune de résidence. Un co-financement Fonds Social Lycée et aide régionale peut être mis en œuvre pour régler les factures d'internat.
- Les responsables légaux qui exercent une activité professionnelle peuvent aussi solliciter leur comité d'entreprise, leur mutuelle d'entreprise.
- Enfin, des aides transport peuvent aussi être sollicitées auprès de la région, sur le site de transports Rémi : <http://www.remi-centrevalde Loire.fr>

### 1. L'élève

Nom		Etablissement d'origine	
Prénom		Classe	

### 2. Le projet (indiquer en 1<sup>er</sup> le souhait concerné par le mini-stage)

Formations envisagées	Lycée	Type d'internat
		<input type="checkbox"/> Internat dans les murs <input type="checkbox"/> Internat hors les murs
		<input type="checkbox"/> Internat dans les murs <input type="checkbox"/> Internat hors les murs
		<input type="checkbox"/> Internat dans les murs <input type="checkbox"/> Internat hors les murs

### 3. Accord des responsables légaux

Nom Prénom des représentants légaux	
Signatures	
Date	

### 4. Validation du chef d'établissement d'origine

Collège d'origine	
Nom Prénom	
Date Signature	<input type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> REFUS motif : ..... A ..... le ..... Cachet de l'établissement

### 5. Validation du chef d'établissement d'accueil

Lycée d'Accueil	
Nom Prénom	
Date Signature	<input type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> REFUS motif : ..... A ..... le ..... Cachet de l'établissement



## Le retour sur l'expérience de l'élève

Date de visite du lycée et de l'internat	
Ce que j'ai aimé	
Ce que j'ai moins aimé	
Quel est l'intérêt de demander une place à l'internat pour mon projet ?	
Ce que je pense des formations que j'ai découvertes au lycée	J'ai apprécié...  J'ai moins apprécié...
Le (s) mini -stage(s) m'ont permis de confirmer mon projet d'orientation	<input type="checkbox"/> Oui avec internat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non
Date ..... Nom ..... Prénom ..... Signature	

## Retour des responsables légaux

Nous avons eu des informations sur les aides financières Non <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/></span>	
Nous acceptons la demande d'internat dans le cadre du projet de notre enfant <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</span>	
Nom Prénom des représentants légaux	
Signatures	
Date	



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

Fiche Commission Publics particuliers - Elèves allophones

RENTREE 2026

Dossier à retourner à la DSDEN / IEN IO pour le 29 mai 2026

Ci-dessous, portez une croix dans la ou les case(s) correspondant à la situation de l'élève

Coller l'étiquette SCOLARITÉ ou compléter

Nom, Prénom né(e) le Sexe M F

RESPONSABLE LEGAL

Nom, Prénom Adresse Tél

SITUATION MÉDICALE, SOCIALE PARTICULIÈRE Oui Non

NB : Les éléments seront transmis par le chef d'établissement, sous pli confidentiel, aux conseillères techniques de la DSDEN, ou par mail ce-medecin45@ac-orleans-tours.fr OU ce.sse45@ac-orleans-tours.fr avant le 28 mai 2025.

Table with 5 columns: Vœux de l'élève, Etablissement demandé, Avis du Chef d'établissement TF, F, R, Avis proposé par la commission TF, F, R. Rows include Vœu 1 and Vœu 2.

IMPORTANT : L'avis vise à repérer les élèves qui, malgré leur situation, ont toutes les capacités à réussir en 2de professionnelle, 1re année de CAP en établissement public de l'Education nationale.

Scolarité en France en 2025-2026 :

Nom de l'établissement :

L'élève était scolarisé :

- en UPE2A en UPE2A - NSA en classe ordinaire à plein temps. Si oui, depuis quelle date ?

Si l'élève était scolarisé en 2024-2025, préciser classe et établissement :

.....

Compléter le tableau ci-dessous si l'élève a fait l'objet d'une intégration partielle ou totale en classe ordinaire

Matières		Date d'intégration	Résultats obtenus (niveau atteint)
Français			
Mathématiques			
Histoire-géographie			
Anglais			
Langue vivante 2			
E.P.S.			
Arts	Arts plastiques		
	Éducation musicale		
Sciences, technologie	S.V.T.		
	Technologie		
	Physique Chimie		

Cet élève a-t-il fait un stage de découverte dans un lycée professionnel, des séquences d'observation en entreprise ?

Résultats obtenus

**Au D.E.L.F. blanc au niveau A1 ou A2**

**ou B1 (si réalisé au cours de l'année) :**

Production orale : ..... / 25  
 Compréhension de l'oral : ..... / 25  
 Compréhension des écrits : ..... / 25  
 Production écrite : ..... / 25  
 TOTAL : ..... / 100

**Au D.N.B. blanc (si réalisé au cours de l'année) :**

Français, Histoire-Géographie, E.M.C. : ..... / 100  
 Mathématiques, Sciences (S.V.T. et Physique chimie) et Technologie : ..... / 100  
 Épreuve orale: ..... / 100

Commentaires

**Maîtrise de la langue française**

**Tableau à compléter par le professeur de français de l'UPE2A si l'élève était scolarisé en UPE2A**

	Niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues			
	A1.1	A.1	A2	B1
Compréhension orale				
Expression orale				
Compréhension écrite				
Expression écrite				

**Rappel :**

A1 correspond à un niveau d'utilisateur élémentaire (niveau introductif ou de découverte). Il signifie que l'élève a les capacités suivantes :

- Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes et des énoncés très simples
- Savoir se présenter ou présenter quelqu'un
- Pouvoir poser à une personne des questions la concernant et répondre au même type de questions
- Communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif

A2 correspond à un niveau d'utilisateur élémentaire (niveau intermédiaire ou usuel). Il signifie que l'élève a les capacités suivantes :

- Comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines de l'environnement quotidien (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, travail)
- Pouvoir communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels
- Savoir décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats

**Mathématiques**

L'élève a plutôt en mathématique un niveau de :  Cycle 2 (CP-CE2)  Cycle 3 (CM- 6<sup>e</sup>)  
 5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>

**Motivation de l'élève, projet de formation et / ou projet professionnel :**

Quel(s) métier(s) aimerais-tu faire plus tard ? Qu'est-ce qui te plaît dans ce métier ? Comment t'es-tu renseigné ?

---

**Avis l'équipe éducative**

Attitudes ou compétences (sociabilité, confiance en soi, aptitude à travailler en groupe, en autonomie... )

Synthèse de l'équipe éducative sur la motivation de l'élève :

Nom, date et signature

---

**Avis du Chef d'établissement**

Motivation de l'avis :

Date et signature du Chef d'établissement,

***Avis du Psychologue de l'Education Nationale***

**Nom, prénom, CIO :** .....

**Motivation de l'avis :**

**Date :**

**Signature :**



## Fiche Commission Publics Particuliers élèves en situation de Handicap RENTREE 2026

Dossier à retourner à la DSDEN / **secrétariat PDEI 45 – [pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr](mailto:pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr)**  
 pour le 20 mai 2026

Ci-dessous, portez une croix dans la ou les case(s)  correspondant à la situation de l'élève

<p><b>Élève ayant des droits de compensation en cours de validité à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA-MDPH) :</b></p> <p><input type="checkbox"/> étayé par un dispositif ULIS collège (sortant)</p> <p><input type="checkbox"/> étayé par un dispositif ULIS LP</p> <p><input type="checkbox"/> en attente d'affectation sur un dispositif Ulis</p> <p><input type="checkbox"/> accompagné par un AESH (individualisé ou mutualisé), en plus du dispositif ULIS</p>	<p style="text-align: center;"><i>Coller l'étiquette SCOLARITÉ ou compléter</i></p> <p>Nom, Prénom.....</p> <p>né(e) le .....</p> <p>Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><b>RESPONSABLE LEGAL</b></p> <p>Nom, Prénom.....</p> <p>Adresse :.....</p> <p>.....</p> <p>Tél : .....</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>SITUATION MÉDICALE PARTICULIÈRE</b>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<p><b>NB :</b> Les éléments seront transmis par le chef d'établissement, sous pli confidentiel, aux conseillères techniques de la DSDEN, ou par mail <a href="mailto:ce-medecin45@ac-orleans-tours.fr">ce-medecin45@ac-orleans-tours.fr</a> OU <a href="mailto:ce.sse45@ac-orleans-tours.fr">ce.sse45@ac-orleans-tours.fr</a> <b>avant le 20 mai 2026.</b></p>		
<p><b>L'élève a-t-il bénéficié d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ?</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>		

	Vœux de l'élève	Etablissement demandé	Avis du Chef d'établissement (TF, F, R)	Avis du médecin scolaire (2)	Avis proposé par la commission TF, F, R
Vœu 1					
Vœu 2					
Vœu 3					
Vœu 4					
Vœu 5					
Vœu 6					

**Important :** L'avis vise à repérer les élèves qui tireront le plus profit d'une affectation en 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP en établissement public, éducation nationale ou agricole.

**Motivation de l'élève, projet de formation et / ou projet professionnel :**

Quel(s) métier(s) aimerais-tu faire plus tard ? Qu'est-ce qui te plaît dans ce métier ? Comment t'es-tu renseigné ?

---

**Avis l'équipe éducative**

Attitudes ou compétences (sociabilité, confiance en soi, aptitude à travailler en groupe, en autonomie... )

Cet élève a-t-il fait un stage de découverte dans un lycée professionnel, des séquences d'observation en entreprise ?

Synthèse de l'équipe éducative sur la motivation de l'élève :

Nom, date et signature

---

**Avis du Chef d'établissement**

Motivation de l'avis :

Date et signature du Chef d'établissement,

***Avis du Psychologue de l'Education Nationale***

**Nom, prénom, CIO :** .....

**Motivation de l'avis :**

**Date :**

**Signature :**

**DEMANDE D'ORIENTATION VERS UNE FORMATION QUALIFIANTE EN EREA  
AVEC INTERNAT EDUCATIF**

Pour les élèves candidats à une 1<sup>ère</sup> année de CAP en EREA et dont la situation justifie une demande d'internat éducatif

**Dossier à retourner à la DSDEN / IEN IO pour le 29 mai 2026**

A la suite du conseil de classe du troisième trimestre du cycle d'orientation, les synthèses des équipes éducatives peuvent indiquer, pour les élèves dont la situation le justifie, le **besoin d'un internat éducatif du LEA (lycée d'enseignement adapté) de l'EREA Simone Veil d'Amilly** (Circulaire n°2006-139 du 29 août 2006).

**Toute demande de prise en charge éducative par l'internat doit faire l'objet d'un avis de la commission.**

**1) Informations concernant l'élève :**

NOM : ..... PRENOM : ..... SEXE : M  F

né(e) le ..... à : .....

Résidence habituelle : .....

.....

Etablissement fréquenté ..... Classe : .....

Coordonnées : .....

Externe :  Demi-pensionnaire :  Boursier :

**L'enfant a-t-il déjà bénéficié d'aides extérieures ? Si oui, lesquelles ?**

**C.M.P.P. / C.M.P. :** soins : .....

.....

**S.E.S.S.A.D. :** soins : .....

**Autres :** .....

.....

**2) Informations concernant les responsables légaux :**

Autorité Parentale : Conjointe  Père  Mère  Tuteur  : .....

Délégation de l'autorité parentale .....

**Père :** (situation matrimoniale) .....

NOM ..... Prénom : .....

Adresse : .....

..... Tél : .....

Situation professionnelle : .....

**Mère :** (situation matrimoniale) .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

..... Tél : .....

Situation professionnelle : .....

**Fratrie :**

Nombre d'enfants scolarisés : ..... Nombre d'enfants total à charge : .....

**3) Demande de la famille :**

**Avis sur la poursuite de la scolarité de l'enfant ? Motivations ?**

.....

.....

.....

.....

**Renseignements scolaires :**

**a. Capacités, aptitudes et compétences :**

		Très bien	bien	Assez bien	Insuffisant	Très insuffisant
Fréquentation	Assiduité					
	Ponctualité					
Présentation	Politesse, courtoisie					
Relations	Avec les adultes					
	Avec les camarades					
Exécution des tâches et activités	Compréhension					
	Soin, application					
	Efficacité, habileté					
	Respect des consignes					
	Autonomie					
Relation au travail	Esprit d'initiative					
	Persévérance					
	Dynamisme, volonté					
	Attention, concentration					

b. **C.F.G.** : CFG validé : OUI  NON

Si non : Oral validé : OUI  NON

**DNB** : OUI  NON  joindre une copie du LSU.....

**c. Formation et projet d'orientation :**

- Les champs professionnels observés dans le cadre de la SEGPA en 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> : .....
- Nombre de stages en entreprise effectués de la 4<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> : .....
- Les filières professionnelles observées en entreprise : .....
- L'élève a-t-il effectué un mini stage à l'EREA : OUI  NON   
Si OUI : dans quelle(s) filière(s) ? .....

**4) Récapitulatif des vœux d'orientation en 1<sup>ère</sup> année CAP :**

Vœux	Spécialité de CAP	Etablissement et Régime (1)	Avis du Chef d'Etablissement (2)
1			
2			
3			

(1) Régime : INT (Interne), DP (Demi-Pensionnaire)  
 (2) TF : Très Favorable, F : Favorable, SO : Sans Opposition, D : Défavorable

**5) Composition de l'équipe éducative :**

Date de la réunion : Présent(e)s

M. ou Mme ..... Principal-e

M. ou Mme ..... Parents

M. ou Mme ..... Enseignant - professeur principal

M. ou Mme ..... Enseignant

M. ou Mme ..... Enseignant

M. ou Mme ..... C.P.E.

M. ou Mme .....

M. ou Mme .....

**Proposition de l'équipe :**

.....

.....

.....

.....

.....

A ....., le .....

Signature des parents

Signature du chef d'établissement

Identité élève

Établissement d'origine et Nom du PP : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

**Cette fiche a pour objectif d'identifier les points d'appui et les faiblesses des élèves nécessitant une attention particulière.**

Eléments pédagogiques					Eléments méthodologiques		-	+			
<b>Pôle humanités</b>					I	F	S	TB			
Maitrise de la langue	Compréhension de l'écrit								- Fournit le travail demandé.		
	Lexique								- Travail efficace.		
	Orthographe								- Mémorisation.		
	Grammaire								- Est organisé dans son travail.		
	Compréhension de l'oral								- Compréhension des consignes.		
LV	Comprendre (écrit, oral)								- Autonomie.		
	S'exprimer (écrit, oral)								- Confiance.		
HG-EMC.	Se repérer dans le temps et dans l'espace.								- Attention.		
<b>Pôle scientifique</b>					I	F	S	TB	- Participation.		
Connaître les différentes unités, savoir convertir									- Motivation.		
Effectuer un calcul numérique et littéral									- Efforts.		
Utiliser et produire des représentations d'objets (graphiques, figures)									- Travail de groupe.		
Savoir rédiger une démarche scientifique									<b>Orientation fin de 3<sup>e</sup></b>		
Mettre en œuvre un raisonnement logique simple									•Vœu 1 :		
Organisation et gestion de données, fonctions									•Vœu 2 :		
Espace et géométrie									Avis réservé pour le passage en 2GT		
Automatismes									<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
<b>Autres éléments pédagogiques</b>									Passage en 2GT suite à entretien avec le chef d'établissement :		
									<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
									Passage en 2GT suite à commission d'appel :		
									<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
									Engagements de l'élève dans la vie du collège :		
									.....		
									.....		
									.....		



## Evaluation des élèves issus de l'enseignement hors contrat ou de l'instruction dans la famille

**Toute demande non accompagnée des justificatifs nécessaires ne sera pas examinée**

### IDENTITE ELEVE

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe :  F  M

Date de naissance : ..... Adresse : .....

### REPRESENTANTS LEGAUX :

#### La mère ou la tutrice :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

#### Le père ou le tuteur :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

### **Demande d'admission en classe de :**

6<sup>e</sup>  5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>  2<sup>de</sup> GT  2<sup>de</sup> pro  1<sup>re</sup> – série : ..... spécialité .....

Term – série : ..... spécialité .....

Collège de secteur : .....  Collège sollicité :

Lycée de secteur : .....  Lycée sollicité :

### Scolarité suivie en 2025 / 2026 :

Instruction dans la famille  Etablissement privé hors contrat : (Préciser) .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Niveau suivi : ..... Langue vivante 1 : ..... Langue vivante 2 : .....

A ....., le .....

### **SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX**

### **EVALUATION DU NIVEAU**

#### A REMPLIR PAR LA FAMILLE :

Maintien de la demande d'admission dans le public, en cas  
d'échec à l'examen de niveau :

OUI  NON

Date et signature des représentants légaux :

#### CADRE RESERVE AU CENTRE D'EXAMEN :

Passage dans la classe demandée

Redoublement

Autre orientation :

Absent(e) à l'examen de niveau

Date et signature du Président du jury d'examen :

**Instructions aux familles**  
**admission en collège et lycée**  
**Classes de : 6<sup>e</sup> / 5<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> / 3<sup>e</sup> / 2<sup>de</sup> / 1<sup>re</sup> / Terminale**

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER**

- Imprimé « Evaluation des élèves issus de l'enseignement hors contrat » rempli et signé.
- Photocopie **des bulletins** du dernier établissement fréquenté.
- Photocopies **d'un justificatif de domicile au nom du représentant légal**, au choix parmi les suivants :
  - Première page de la dernière déclaration des revenus.
  - Quittance d'allocation ou attestation de sécurité sociale.
  - Titre de propriété ou contrat de location en cours de validité.
- Enfants de parents séparés :**
  - fournir la photocopie la décision du juge aux affaires familiales.
- Enfants confiés à une tierce personne :**
  - Fournir la photocopie de la délégation parentale pour les enfants de nationalité française.
  - Fournir la photocopie du jugement du Tribunal du pays d'origine désignant le tuteur ou la tutrice pour les enfants de nationalité étrangère.
- 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée avec nom et adresse du représentant légal.
- Copie de la **carte d'identité recto-verso** de l'enfant.

**Scolarisation en lycée ou en collège hors secteur :**

Dans le cas d'une demande d'affectation hors du collège de secteur ou en 2<sup>de</sup> GT dans un autre lycée que celui de secteur, une demande d'assouplissement de la carte scolaire doit être demandée à la direction des services départementaux.

Le dossier **COMPLET** est à retourner par courrier pour **le 29 mai 2026** à :

**DSDEN du Loiret - DIVEL**  
19 rue Eugène-Vignat  
45043 Orléans Cedex 1



## LES DISPOSITIFS SPORTIFS DANS LE LOIRET

### La Section Sportive Scolaire (SSS) :

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	LIEU D'IMPLANTATION	ETABLISSEMENT SCOLAIRE
ATHLETISME (mixte)	MONTARGIS	LYC GT EN FORET
FOOTBALL FUTSAL (Dont ARBITRAGE)	ORLEANS	LYC GT VOLTAIRE
ARBITRAGE FOOTBALL et FUTSAL	ORLEANS	LP PAUL GAUGUIN
FOOTBALL (mixte)	ORLEANS	LP PAUL GAUGUIN
FUTSAL (masculin)	ORLEANS	LP PAUL GAUGUIN
BMX	ST JEAN DE RUELLE	LP M L de HAUTECLOCQUE

### Le Sport-Étude :

SPORT ETUDE	LIEU D'IMPLANTATION	ETABLISSEMENT SCOLAIRE
ARBITRAGE BASKET-BALL CENTRE NATIONAL JUDO MIXTE (JUDO-JU-JIITSU)	ORLEANS	LYC POTHIER
FOOTBALL	ORLEANS	LP PAUL GAUGUIN
ARBITRAGE BASKET-BALL BASKET-BALL FÉMININ CENTRE NATIONAL JUDO MIXTE (JUDO-JU-JIITSU) HANDBALL GRS RUGBY	ORLEANS	LYC BENJAMIN FRANKLIN
SABRE	ORLEANS	LYC CHARLES PEGUY
HANDBALL FILLE	ORLEANS	LYC JEAN ZAY
ATHLÉTISME CYCLISME FOOTBALL NATATION TRIATHLON	ORLEANS	LYC VOLTAIRE

### Les sections sportives de haut niveau (SHN) au lycée :

FEDERATION	LIEU D'IMPLANTATION	ETABLISSEMENT SCOLAIRE
SABRE	ORLEANS	LYC CHARLES PEGUY
PÔLE France CENTRE NATIONAL JUDO MIXTE (JUDO-JU-JIITSU)	ORLEANS	LYC POTHIER
PÔLE ESPOIRS CENTRE NATIONAL JUDO MIXTE (JUDO-JU-JIITSU)		LYC BENJAMIN FRANKLIN
PÔLE ESPOIRS HAND-BALL MIXTE	ORLEANS	
PÔLE ESPOIRS HAND-BALL FILLE	ORLEANS	LYC JEAN ZAY
PÔLE ESPOIRS ATHLÉTISME	ORLEANS	LYC VOLTAIRE